



DOMAINE PUBLIC

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur la place Saint Nicolas, du 9 au 12 juin, en vue de l'organisation d'un « Salon de la Pizza », sous chapiteau, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.
Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer l'organisation d'un Salon de la Pizza.
Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur et à fournir à la commune un dossier de demande d'autorisation de manifestation accompagné des pièces justificatives suivantes : lettre de demande, plan d'implantation, statuts, assurance, dossier de sécurité.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : domaine-public@bastia.corsica

Critères :

- Pertinence de l'opération au regard du nombre d'intervenants,
- capacité de l'organisateur en la matière et notamment pour l'organisation de manifestations similaires.

Mis en ligne le : mercredi 26 avril 2023.

Date limite de réception des réponses : Lundi 22 mai 2023 à 12h00